



Paement des jours chomés pour greve

Par **jojoe 59**, le **01/04/2011** à **17:07**

Bonjour,
je travaille pour 1 société en cdi .Cette société m'emploie sur le site d'une autre société .C
ette société a subit quelques jours de greves donc c'est jours là je n'ai pas travaillé (appel de
mon responsable que je ne travaillé pas jusqu'a nouvel ordre). Sur ma fiche de paye j'ai vu
que pour me payer ces jours là mon employeur ma decompété mes heures supplémentaires
cela est il légal